

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de : **MARCLOPT**
Séance du : **02 JUIN 2026**

<u>Nombre de conseillers</u>	
- en exercice	15
- présents	14
- votants	14+1 procuration
- absents	1
- exclus	

Date de convocation :

29/05/2026

Date d'affichage :

29/05/2026

Objet
5.2 COMMISSION APPEL OFFRE

L'an deux mille vingt-six, le deux juin, et à vingt heure trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, sous la présidence de M. Raphaël DOITRAND.

Étaient présents : Emmanuel OULION, Bernadette AGOSTINI, GODEL Laurent, Gaëlle LACHAND, Bruno REY, Sandrine PERRET, Valérie GAUDIN, Stéphane BAROU, CUSSET Nathalie, PONCET Pierre, Pierre SAUZET, LAFAY Virginie, ROCLE Karine

Absents : PONCET Raphaël (a donné procuration à PONCET Pierre)

Secrétaire de séance : Sandrine PERRET

M le Maire rappelle que lors de la séance du 31/03/2026, les élus ont déjà voté la composition de la C.A.O via ma délibération 2026-24.

Il explique que le fait que dans les membres titulaires, le nom du Maire pose un problème lors du contrôle de légalité, il y a lieu de revenir sur cette délibération

Il expose qu'en application de l'article 22 du code des marchés publics et des articles L.2121-21 et L.2121-22 du code général des collectivités territoriales, il est créé une ou plusieurs commissions d'appel d'offres à caractère permanent dans chaque collectivité territoriale.

La Commission d'appel d'offres de la Commune est composée du Maire, président de la commission et de 3 membres l'assemblée délibérante désignés par celle-ci à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé selon les mêmes modalités à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Il est proposé d'élire une commission d'appel d'offres permanente, compétente pour l'ensemble des marchés publics et accords-cadres que la Commune de MARCLOPT pourrait conclure durant le mandat actuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de la création de la commission d'appel d'offres permanente désignée pour la durée du mandat.

- **DESIGNE** :

MEMBRES TITULAIRES : Emmanuel OULION, Valerie GAUDIN, Sandrine PERRET

MEMBRES SUPPLEANTS : REY Bruno, SAUZET Pierre, LAFAY Virginie

- **DIT** que cette délibération annule et remplace la 2026-26

Le secrétaire de séance
Mme Sandrine PERRET

Ont signé au registre M le Maire et le secrétaire de séance.
Publié sur le site internet le 12/06/2026

Certifié conforme,

Fait à Marclopt,

LE 03/06/2026

Le Maire,

DOITRAND Raphaël

